

Vers une gouvernance bordelaise de la nuit

STELLA MANNING

En 2013, le guide *Lonely Planet* place Bordeaux en troisième place des « villes les plus fêtardes de France », avec le commentaire suivant : « *La ville, jadis appelée la « belle endormie », s'est mise à l'heure espagnole. (...) Un bémol : à 2 h du matin, on ferme !* » D'après le directeur de la gestion de l'espace public de la ville de Bordeaux, le tournant s'est effectué plus précisément en 1998, avec la Coupe du Monde de football, durant laquelle Bordeaux, ville atlantique, s'est réveillée méditerranéenne, et a réalisé qu'elle aimait faire la fête. Or, à cette époque, aucune réflexion particulière sur la nuit n'est engagée au sein des collectivités locales. Seuls quelques agents territoriaux travaillent la nuit, notamment ceux de la propreté.

Au départ, la sécurité et la santé publique

C'est en 2007 que la question de la nuit commence à émerger dans l'action publique bordelaise, et ce par le biais du développement social urbain et des travaux du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la ville de Bordeaux. La transversalité émerge via les questions de santé publique : par la prévention de l'alcoolisation et la lutte contre la toxicomanie sont abordées les questions de nuisances et de sécurité publique, avec la nécessaire médiation entre habitants et autres usages de l'espace public. Petit à petit, la réflexion s'élargit, au-delà de l'aspect festif et de la gestion des conflits, vers la question des loisirs de nuit et des liens avec la ville qui travaille et de manière plus globale, vers la question des temps de la nuit.

Le dynamisme récent de Bordeaux, ses ambitions métropolitaines, les grands projets urbains, économiques et ferroviaires, le coup de pouce du label Unesco ont amené la ville à changer de braquet dans son action et à se poser la question de la gouvernance de la nuit. Et cela d'autant plus que le dossier se complexifie : avec de plus en plus d'habitants,

mais également un afflux de touristes (près de 6 millions en 2015), un prestige unique : comment offrir une vie de nuit festive et attractive tout en conservant l'autre face de son image de ville sereine, paisible, où il fait bon vivre ?

La présence d'une offre nocturne de restaurants, lieux de concerts et spectacles, clubs et boîtes de nuit est un des ingrédients de l'image de marque d'une métropole qui ne peut faire l'impasse sur ce sujet, mais qui doit également veiller à ce que les usages de la ville cohabitent harmonieusement. L'un des risques est qu'une ville « trop » festive se vide de ses habitants par le départ de ses résidents permanents au profit des locations touristiques meublées de type Airbnb.

Parallèlement, les projets urbains bordelais (p. 36) ont conduit, dans certains cas, à une réduction numérique de l'offre nocturne, celle-ci étant souhaitée plus qualitative par les élus et les services de la ville. Pour autant, cela ne répond pas forcément à la demande des usagers, qui se reportent sur l'espace privé, créant de nouvelles nuisances de voisinage, ou vers de nouveaux quartiers. C'est ainsi que le quartier des bassins à flot émerge comme nouveau pôle de la nuit, ce qui n'a pas été pensé lors de sa conception et se traduit par des frictions diverses. Tout grand projet ne devrait-il pas être réfléchi au regard de sa densité diurne, mais aussi de sa potentielle densité nocturne ?

Trouver un mode local de gouvernance

Dès lors, il devient nécessaire de trouver un mode de gouvernance de la nuit. Faut-il créer une délégation municipale dévolue à un élu, comme à Paris ? Nommer un maire de nuit parmi les professionnels, comme à Londres ? Procéder à une élection, plus ou moins officielle, d'un maire de nuit, parmi les professionnels (comme à Amsterdam depuis 2003) ou



les clubbers (comme à Paris en 2013) ? Organiser des États généraux de la nuit, à l'instar de Paris ou Genève ?

La ville de Bordeaux fait le choix de créer un Conseil de la nuit, à ce jour en cours de constitution, pour une gouvernance croisée et participative. La démarche s'organise autour d'un Conseil restreint composé d'une équipe projet et de six élus et de leurs services : les adjoints délégués à la cohésion sociale et territoriale, à la vie urbaine et à la politique de proximité, à la culture et au patrimoine, à l'urbanisme, à l'habitat et aux déplacements, au commerce et l'artisanat, ainsi que l'adjoint aux finances, ressources humaines et à l'administration générale. Ce comité restreint travaille selon quatre axes : la vie nocturne festive, avec ses aspects santé et tranquillité, culture et loisirs, aménagements urbains, habitat et mobilité, et les économies de la nuit. Il est accompagné d'un comité d'experts nationaux et européens, spécialistes du monde de la nuit et de la culture, de la sécurité ou des addictions (alcool et toxicomanies). La démarche doit aboutir à la création d'un Conseil de la nuit, qui rassemblera les partenaires de la vie nocturne, et à la mise en place d'une Conférence de la nuit, temps fort qui devrait se reproduire annuellement.

La démarche naissante reste à ce jour très « bordelaise ». Si les pôles festifs sont essentiellement situés dans la ville centre, la réflexion gagnerait à s'ouvrir vers la métropole. Les usagers de la ville festive ne sont pas tous habitants de la commune, ce qui pose d'emblée la question des transports, compétence de Bordeaux Métropole. Talence, ville universitaire par excellence, est également polarisée par sa population étudiante vers l'offre festive centrale. Mais il existe également des équipements d'agglomération hors Bordeaux qui fonctionnent en soirée : le Rocher de Palmer, la future Aréna, sans compter toutes les manifestations de soirée que les communes organisent. La nuit peut également être un moment crucial et délicat de la vie d'autres quartiers métropolitains, comme dans les grands quartiers d'habitat social. En outre, la ville active n'est pas une spécificité bordelaise, plusieurs gros pôles d'emplois fonctionnent de nuit : Ford à Blanquefort, les pôles aéronautique et aéroportuaire, le port, les centres hospitaliers, les centres de tri de La Poste avec leurs propres questions de conflits de voisinage ou de desserte. La réflexion sur les temps de la nuit a donc de nombreux champs et territoires d'application qui pourraient s'inscrire plus généralement dans une démarche de type Bureau des temps métropolitains. _

